Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 056-215602194-20260331-2026_03_017-DE

St. GUYOMARD

République Française
Morbihan

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Saint-Guyomard séance du 31/03/2026

Date de la convocation
26/03/2026

Date d'affichage

Nombre de membres
Afférents au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Votants : 15

L' an deux mil vingt six et le trente et un Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Guyomard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Maurice BRAUD, Maire.

Présents : M. Maurice BRAUD, Nancy BONCHE, Anthony JEGAT, Claude POREZ, Didier NURIT, Franck LAMOUR, Pascal LE BIGAUD, Pascaline LEYGNAC, Christophe LE DUIGO, Lydia GUYOT, Yannick PARCHEMIN, Anne-Sophie BURBAN, Marie SAMEDI, Adeline DRÉANO.
Absents :
Excusés : Marie MOREAU a donné procuration à M. Claude POREZ.

Nancy BONCHE a été élue secrétaire de séance.

Objet : Indemnités maire et adjoints

Réf : 2026-03-017

A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Considérant l'article L2123-23 du CGCT qui stipule que l'indemnité de fonction du maire est de droit et sans débat,
que le montant est fixé par la loi en fonction du nombre d'habitants,
Considérant que les plafonds des indemnités de fonction des adjoints sont prévus à l'article L 2123-24 du CGCT,
Monsieur le Maire propose de fixer l'indemnité du maire et des adjoints lors de la prochaine réunion du conseil municipal afin de disposer de tous les élements pour :
- permettre de libérer une marge au sein de l'enveloppe indemnitaire globale qui servira au calcul du taux des indemnités des conseillers municipaux et des conseillers municipaux délégués ;
- limiter les frais de fonctionnement de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire.

MAIRIE DE St-GUYOMARD (Morbihan)